

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés nationaux, élus légitimes de notre
peuple ;

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi d'exprimer à l'endroit de votre auguste chambre, toute ma gratitude et ma reconnaissance pour l'occasion qui m'est offerte de venir devant cette tribune mettre à la disposition de notre peuple, par votre entremise, les éléments d'information concernant la gestion par votre Gouvernement, de cette effroyable pandémie du Covid-19, et vous donner un aperçu des conséquences qu'elle entraîne sur le plan socio-économique.

De mémoire d'hommes, l'humanité a rarement connu une catastrophe sanitaire aussi généralisée. En si peu de temps, la maladie à coronavirus a gagné tous les cinq continents de la planète terre, décimant sans discontinuer des milliers et de milliers de personnes.

Malheureusement, la République Démocratique du Congo, notre chère patrie, n'a pas non plus été épargnée.

Puissions-nous, avec l'accord du Bureau, observer un instant de silence en mémoire des compatriotes victimes de cette pandémie, et aussi en mémoire de celles et ceux qui ont été fauchés pour d'autres raisons tout autant effroyables comme des tueries et des inondations... Je vous remercie.

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes de notre peuple ;

Qu'il me soit permis, au nom de tout le Gouvernement, mais je crois en réalité au nom de vous tous et de toute la nation, de rendre un vibrant hommage aux personnels soignants des quatre coins de notre pays, et particulièrement à ceux qui sont à pied d'œuvre auprès des personnes infectées et malades.

Votre Gouvernement a levé l'option de les accompagner et d'évoluer constamment auprès d'eux jusqu'au bout.

Il en est de même de tous les agents de la Direction Générale de Migration, du Service de l'Hygiène ainsi que des éléments de nos Forces armées et de la Police Nationale et de divers services publics préposés au contrôle au niveau des frontières, des portes d'entrée de la capitale ou des points d'accès ciblés de la Commune de la Gombe. Ils font tous un travail remarquable.

Le même hommage est rendu aux scientifiques et autres chercheurs congolais, en particulier au Professeur Docteur Jean-Jacques MUYEMBE, qui ne se lassent pas de faire montre d'une grande détermination dans la recherche des voies et moyens à même de vaincre cette pandémie.

Aussi, le Gouvernement, attentif à leur action, s'est-il engagé à créer un cadre pouvant leur permettre de disposer de moyens conséquents qui renforcent leur capacité.

Honorables Députés nationaux,

En réponse à la question très pertinente d'actualité sur la pandémie du coronavirus en République Démocratique du Congo, question que l'Honorable François NZEKUYE KABURABUZA a bien voulu m'adresser, je m'en vais à ce sujet d'abord rappeler le contexte initial de cette crise sanitaire sur notre sol et les principales mesures d'urgence qu'elle a suscitées à son encontre.

Deuxièmement, je vais passer rapidement en revue le rôle des institutions de gouvernance qui sont mises en place pour la coordination des actions contre la pandémie du COVID-19, ainsi que l'étendue des efforts déployés par votre Gouvernement sur le terrain pour organiser la prévention de la maladie, la détection des personnes atteintes, l'isolement des cas confirmés ou leur prise en charge dans des sites hospitaliers sélectionnés.

Troisièmement, je vais évoquer les principaux problèmes et en même temps essayer de répondre aux critiques enregistrées en rapport avec le dépistage des malades, leur prise en charge effective, le contrôle de la propagation de l'épidémie, la mobilisation des équipes aux différents niveaux d'intervention ainsi que la motivation des personnels soignants

Quatrièmement, au regard de l'urgence sociale et de l'incidence financière que revêt la lutte contre la pandémie du COVID-19, il est tout aussi de mon devoir de vous rendre compte de la situation épidémiologique à ce jour ainsi que des déboursements effectués dans cette lutte sur ressources propres du Gouvernement et grâce aux diverses aides obtenues.

Il va sans dire que votre auguste chambre souhaite également être rassurée sur les mesures prises par le Gouvernement de la République pour réduire les effets négatifs de la pandémie du COVID-19 aussi bien sur l'économie nationale que sur le bien-être de nos populations. Tel sera le dernier volet de ma communication.

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes de notre peuple ;

Il est un fait que le nouveau coronavirus, dénommé COVID-19, est apparu en Chine en décembre 2019 à partir de la ville de WUHAN. Depuis lors, plusieurs pays à travers le monde sont confrontés à cette épidémie favorisée en cela par les déplacements intercontinentaux des humains.

En République Démocratique du Congo, le premier cas confirmé du coronavirus est constaté à Kinshasa le 10 mars 2020. Il s'agit d'un cas importé. Très rapidement, en date du 20 mars, notre pays va enregistrer 23 cas confirmés de COVID-19 dont 1 décès tous à Kinshasa. Parmi ces cas, 15 sont importés et 8 résultent de la transmission locale. A ce sujet, le premier cas de transmission locale a été notifié le 17 mars 2020.

Cette chronologie des événements peut aider à mieux comprendre la suite des mesures qui ont été prises, à commencer par celles annoncées par Son Excellence Monsieur le Président de la République dans son message à la nation du 18 mars 2020, en l'occurrence, la mise en place d'une « Task Force » au sein de son Cabinet pour le suivi de la situation et l'organisation de la riposte.

S'agissant d'une épidémie importée et qui comportait des risques d'une contamination massive, la stratégie de riposte adoptée fut celle de suspendre, dès le 20 mars 2020, tous les vols en provenance des pays à risque et des pays de transit. Seuls les avions et les navires cargos et autres moyens de transport frets restaient autorisés à accéder au territoire national. A leur arrivée aux frontières nationales, tous les passagers étaient soumis à l'obligation de lavage des mains et du prélèvement de la température. Les personnes suspectées étaient mises en quarantaine de 14 jours.

Dans le but d'éviter la propagation de cette pandémie sur le reste du pays, il a été décidé de soumettre systématiquement aux mesures de contrôle sanitaire, toutes les personnes en partance de Kinshasa vers les différentes provinces.

Au plan local, tous rassemblements, réunions, célébrations, de plus de 20 personnes ont été interdits sur les lieux publics en dehors du domicile familial. Comme chacun le sait, ces mesures restrictives ont été étendues jusqu'à la fermeture des écoles, des universités, des instituts supérieurs officiels et privés sur le territoire national pour une durée de 4 semaines.

Dans son deuxième message à la nation du 24 mars 2020, Son Excellence le Président de la République, en prévision du confinement de la Ville de Kinshasa, décrétrait l'interdiction de tous les voyages et les vols entre Kinshasa et les provinces, à l'exception des moyens de transport du fret. Un service minimum a été institué au sein du Gouvernement et des institutions. Dans l'entretemps, il s'en est suivi le confinement de la Commune de la Gombe à Kinshasa.

Au regard de la gravité de la situation, les mesures annoncées sur le territoire national aux plans sécuritaire, sanitaire, économique et de l'exercice de la liberté ont été consacrées dans l'ordonnance n°20/014 du 24 mars 2020 portant proclamation de l'état d'urgence pour une durée de 30 jours, avec possibilité de prorogation pour des périodes successives de quinze jours.

Le cours des événements obligeant, l'ordonnance n° 20/028 du 23 avril 2020 vient d'instaurer une prorogation de l'état d'urgence pour une période de quinze jours. Au terme de l'ordonnance n° 20/029 de la même date, des mesures complémentaires nécessaires ont été prises pour faire face à l'épidémie au COVID-19, en l'occurrence, le port obligatoire des masques dans tous les lieux publics jusqu'à la déclaration de la fin de l'épidémie de COVID-19, et le déconfinement progressif, par zone de santé, en fonction du rapport du Secrétariat Technique Multisectoriel de la Riposte contre cette pandémie.

Honorables Députés nationaux,

Permettez-moi maintenant d'évoquer les aspects relatifs à la gouvernance de la lutte contre le COVID-19 dans notre pays.

Eu égard à la gravité de la crise, à la densité et la nature plurielle de ses effets, un modèle d'organisation institutionnelle de la riposte à la pandémie a été mis en place avec trois principaux pôles, à savoir :

- 1) La « Task Force » autour du Président de la République ;
- 2) Le Comité multisectoriel de riposte dirigé par le Premier Ministre et dont le Secrétariat est assuré par le Ministre de la Santé ;

- 3) Le Secrétariat technique de la riposte qui comporte huit commissions relatives à la surveillance, la prise en charge clinique, le laboratoire, la prise en charge psychologique, la prévention et le contrôle de l'infection, la communication, la logistique et la sécurité.

Le Secrétariat Général à la Santé, les représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que les représentants de la société civile participent aussi dans l'action du Secrétariat technique.

Quant au Comité multisectoriel de riposte, il comprend les ministères suivants : Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, Santé, Finances, Budget, Communication et Médias, Transports et Voies de Communication, Agriculture, Pêche et Elevage, Plan, Affaires Sociales, Actions Humanitaires, Enseignement Supérieur et Universitaire, Recherche Scientifique, Défense Nationale, Justice, Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Affaires Etrangères.

Cependant, à ce jour, au vu de la complexité des effets de la pandémie, tous les ministères participent, chacun dans les limites de ses attributions, à la lutte historique contre le COVID-19.

Un Plan de préparation et de riposte contre l'épidémie au COVID-19 en République Démocratique du Congo a été élaboré sous l'égide du Ministère de la Santé pour des actions d'un coût global de 135 millions de dollars américains. Ce Plan a pour objectifs : 1) de renforcer la gouvernance ; 2° d'organiser les structures de prise en charge des malades covid-19 ; 3) de renforcer les capacités de diagnostic et de laboratoire ; 4) de renforcer les capacités de surveillance et d'investigation des cas ; 5) d'améliorer la prévention et le contrôle des infections dans toutes les structures de santé et dans la communauté ; 6) de renforcer la communication sur les risques

et l'engagement communautaire ; 7) de renforcer le système logistique d'urgence de covid-19 ; 8) d'assurer la prise en charge psychosociale et nutritionnelle ; et 9) de mettre en œuvre les mesures de distanciation sociale.

S'agissant particulièrement de la prise en charge médicale, le Gouvernement a entrepris de concentrer l'action sur une dizaine de structures sanitaires. Il s'agit des hôpitaux suivants : Clinique Ngaliema, Clinique Kinois, Hôpital du Cinquantenaire, Hôpital Sino- Congolais de Ndjili, Centre Médical Vijana, Centre Médical de Monkole, HJ Hospital, Centre Médical de Kinshasa, Hôpital St Joseph, Cliniques Universitaires de Kinshasa.

Ces formations sanitaires constituent, depuis, le cœur de notre stratégie de prise en charge. C'est pourquoi, ces hôpitaux ont bénéficié des soutiens financiers et logistiques de votre Gouvernement, pour une bonne prise en charge des malades.

Plus de 500 lits, des tonnes des médicaments correspondant au protocole validé par la Commission de prise en charge, des matériels de protection, commandés par le Gouvernement, ont été remis aux hôpitaux sélectionnés. De la même manière, des équipements et appareils médicaux pour la prise en charge des cas ont été mis à la disposition de ces hôpitaux.

A ce jour, le Gouvernement a déjà décaissé, pour le compte de la riposte contre le COVID-19, une somme de 3.005.500 USD.

Concernant les prévisions en matière de financement, le plan de trésorerie du Gouvernement pour le deuxième trimestre 2020 a retenu comme

dépenses pour la lutte contre le COVID-19 un montant de 132,2 millions de dollars américains, soit 231,3 milliards de FC.

Au cours de ce trimestre, les dépenses COVID-19 seront prises en charge à raison de 211,8 milliards de FC, soit 121,1 millions de dollars américains par les ressources extérieures et 19,5 milliards de FC, soit 11 millions de dollars américains par les ressources propres.

Les ressources extérieures proviennent de la facilité de financement de 363 millions d'USD accordée par le FMI au titre d'appui à la balance des paiements du FMI mué en appui budgétaire. Le montant de 121,1 millions d'USD représente la quotité de cette facilité à utiliser au deuxième trimestre.

Les principaux axes d'intervention visés par ce montant de 231,3 milliards de FC concernent:

- les opérations strictement sanitaires pour un import de 185,3 milliards de FC, soit 105,9 millions de dollars américains;
- les opérations sécuritaires dans le cadre des mesures de confinement et d'isolement pour un import de 31 milliards de FC, soit 17,7 millions de dollars américains;
- les opérations humanitaires connexes pour un montant de 15 milliards de FC, l'équivalent de 8,6 millions de dollars américains.

Les interventions sanitaires concernent la réfection et la construction, le cas échéant, des hôpitaux, l'acquisition des médicaments et équipements ad hoc comme les détecteurs dans le cadre de dépistage de la maladie, les respirateurs dans le cadre de traitement, la formation du personnel médical, le financement de la pharmacopée locale...

Par ailleurs, la Banque Mondiale s'est engagée pour des interventions de 47,3 millions d'USD dont le décaissement pourra intervenir à partir du troisième trimestre de cette année.

Outre divers apports des tiers, particuliers, organisations, partenaires bi et multi latéraux, le Gouvernement compte sur un financement de la Banque Mondiale à raison de 23,6 millions de dollars en prêts et de 23,6 millions de dollars en dons. La déclaration d'engagement des partenaires s'élève à 102.752.635 USD. A ce jour, le montant décaissé est de 20.823.318 USD

Honorables Députés nationaux, ainsi que nous le savons tous, le Congo ne se limite pas à Kinshasa. L'écrasante majorité de nos compatriotes vit, en effet, dans les provinces. Si nos actions dans la riposte à la pandémie semblent concentrées sur la capitale Kinshasa, je voudrais vous rassurer que votre Gouvernement n'a rien négligé quant à la gestion de la problématique au niveau des provinces.

Chaque province est actuellement prise en charge par un Comité provincial de coordination présidé par le Gouverneur de province et assisté du Ministre provincial en charge de la Santé et du Chef de Division Provinciale de la Santé. Chaque province dispose aujourd'hui d'un plan provincial de riposte, grâce à l'appui du Gouvernement et d'un protocole national de traitement COVID-19.

La gestion de la lutte contre le coronavirus avait donné l'impression d'un mimétisme par rapport au modèle occidental. Dès le départ, votre Gouvernement s'est inscrit dans une approche endogène en privilégiant les solutions les plus adaptées possibles à notre environnement. La

contextualisation de la lutte a guidé la prise des décisions du Gouvernement, en tenant compte des perceptions et des réalités de nos populations, de leurs conditions générales, de leur culture médicale.

Depuis sa mise en place, le Secrétariat Technique chargé de la riposte a réalisé plusieurs activités. La première des activités, c'est la définition de la stratégie de lutte contre le COVID-19. Cette activité est ancrée dans la zone de santé. L'objectif étant d'intégrer de manière effective la lutte dans le système de santé et de placer toutes les interventions de lutte sous la conduite de la zone de santé avec l'accompagnement du niveau provincial et central.

D'autres activités réalisées par les commissions sont notamment : l'élaboration du Guide de prise en charge ; l'élaboration des protocoles thérapeutiques de prise en charge ; l'élaboration du plan d'action de la commission prise en charge clinique.

Sur la base des avis scientifiques du Secrétariat technique, et des rapports administratifs du Gouverneur de la ville province de Kinshasa, le Gouvernement avait décidé du confinement de la zone de santé de la commune de la Gombe. Durant ce confinement, sur fond d'un suivi systématique et rigoureux, plusieurs opérations ont été réalisées autour des cas confirmés, notamment par le listage des contacts, le prélèvement des échantillons autour des contacts, la sensibilisation, la décontamination des ménages et des lieux publics, le dépistage des passagers aux différents points de contrôle. Les principaux résultats du confinement mené durant la période du 06 avril au 17 avril 2020 se présentent comme suit :

- 515 contacts prélevés sur les 540 dépistés ;

- 34 nouveaux cas confirmés parmi les contacts et ceux qui vivent avec les cas confirmés ;
- 2 confirmés venant de points de contrôle interne ;
- plus de 126 rues sensibilisées sur les 202 ;
- 34.652 personnes dépistées dans l'ensemble ;
- plus de 30 alertes lancées au niveau des points de contrôle ;
- 12.346 ménages sur 18.647, soit plus de 60 % des ménages visités par les équipes pour la sensibilisation, décontamination.
- Décontamination de plus de 420 ménages des cas confirmés, 336 ménages autour d'eux, 19 formations sanitaires, 9 places publiques et les grandes avenues de la Gombe.

Plus de 1697 contacts sont en cours de suivi, avec un taux global de 82%. La moyenne des alertes journalière tourne autour de 150 à 200 alertes qui remontent par le Call Center ; 75% sont investiguées, 43 % validés. Le reste des alertes remonte soit par la communauté, soit par les Formations de santé, soit encore par des connaissances pour donner une moyenne de 300 échantillons prélevés par jour.

La commission surveillance est en charge de la détection des cas, la validation des alertes et du suivi des contacts. Elle présente la situation épidémiologique journalière et renseigne sur les nouveaux cas, ainsi que les cas suspects, les cas actifs, les cas guéris et les décès.

Au 05 mai 2020, la situation épidémiologique dans le pays se présente comme suit :

- 92 nouveaux cas confirmés, dont 69 à Kinshasa et 23 à Matadi ;
- 2 personnes sorties guéries ;
- 1 décès parmi les cas confirmés ;
- Au total, il y a eu 797 cas confirmés dans le pays, dont 92 personnes guéries et 35 décès. A ce jour, 526 patients sont en bonne évolution et 212 cas suspects sont en cours d'investigation.

Depuis le début de l'épidémie, sept provinces ont été touchées :

- Kinshasa : 744
- Kongo Central : 29
- Haut-Katanga : 10
- Nord Kivu : 7
- Sud Kivu : 4
- Ituri : 2
- Kwilu : 1

Honorable Présidente de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple congolais ;

Ainsi que chacun peut imaginer, cette crise sanitaire sans précédent a un impact direct à la fois sur la santé des hommes et des femmes et sur la santé de notre économie. Dès le début de la déclaration de la pandémie du COVID-19, la conjoncture économique nationale reste dominée par des perturbations au niveau du rythme de formation des prix sur le marché des biens et services, consécutive notamment à la dépréciation du Franc Congolais face aux principales devises étrangères.

Les anticipations de hausse des prix, au départ liées à la spéculation, avaient été ravivées par les restrictions des vols internationaux et l'arrêt du trafic interrégional, décrétés par les pouvoirs publics à la suite du COVID-19.

A Kinshasa, l'annonce dans un premier temps d'un confinement total de la ville pour lutter contre cette maladie, a favorisé une véritable ruée vers les marchés et les magasins et, par conséquent, la montée subite des prix des produits de grande consommation. A ceci, est venu s'ajouter l'impact inflationniste du financement monétaire du déficit budgétaire de l'État par la Banque Centrale, dans un contexte de baisse sensible des recettes publiques et de diminution de l'offre de devises.

Il est vrai que la cause fondamentale de la dépréciation monétaire et de l'accélération de l'inflation se situe au niveau du financement des déficits de l'État. Il n'empêche que des facteurs conjoncturels liés au COVID-19 ont aussi contribué au déséquilibre du marché des changes telles que la rétention de devises par les opérateurs économiques pour motif de précaution en situation de confinement et les difficultés d'importation des devises éprouvées par les banques commerciales.

En guise de réponse spécifique à la pandémie, le Gouvernement a pris plus de quarante mesures exceptionnelles, à échéance immédiate, destinées à atténuer les effets négatifs du Covid-19 sur l'économie nationale. Ces mesures ont pour objectifs de soutenir l'offre, d'éviter la faillite des entreprises, de préserver le pouvoir d'achat des ménages et, par ricochet, le bien-être de la population.

Parmi les mesures phares d'atténuation des effets négatifs de la pandémie du COVID-19 sur l'économie nationale, il sied de citer :

a) Pour soutenir l'offre des produits de première nécessité

- L'exonération de tous impôts, droits, taxes et redevances sur l'importation et la vente des intrants et produits pharmaceutiques ainsi que sur les matériels et équipements médicaux liés à la pandémie pendant une période de six mois ;
- La suspension, durant trois mois, du paiement de l'impôt sur le revenu locatif à charge des entreprises ;
- Le soutien, pour la relance des activités, au moyen d'un financement du FPI à taux zéro ;
- La levée des barrières policières et postes de contrôle, à l'intérieur du territoire, sur les voies d'acheminement des produits de première nécessité ;

Pour soutenir la demande des produits de première nécessité

- L'octroi, durant une période de deux mois, de la fourniture d'eau et d'électricité à titre gratuit aux ménages, aux hôpitaux ainsi qu'aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises frappées par la crise ;
- L'interdiction du déguerpissement des locataires n'ayant pas pu honorer leurs engagements uniquement de la période de mars à juin 2020 ;
- La suspension, durant une période de trois mois, de la perception de la TVA à l'importation, sur la production et la vente des produits de consommation de masse.

Au plan budgétaire, votre Gouvernement entend particulièrement améliorer l'allocation des ressources par la reconnaissance de la prééminence des dépenses contraignantes telles que les rémunérations et des dépenses prioritaires relatives à la santé et la relance de l'économie sur les autres dépenses.

Au regard du contexte délétère des finances publiques, le Gouvernement envisage la rectification de la loi de finances pour l'adapter à la réalité nouvelle. Ainsi, les travaux d'élaboration d'un Collectif budgétaire ont été lancés en vue de la présentation de ce dernier au Parlement avant la fin de la session en cours.

En vue de faire face au spectre de la récession économique qui se profile à l'horizon, le Gouvernement a entrepris l'élaboration d'un Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des effets du Covid-19 qui s'articule autour de trois axes prioritaires, à savoir : 1) la riposte, la surveillance au Covid-19 et le renforcement du système de santé à travers un projet holistique et efficace de prise en charge de la maladie ; 2) le soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie à travers la mise en œuvre des mesures d'appui aux activités économiques indispensables et susceptibles d'atténuer le choc dû à la pandémie, d'encadrer les secteurs productifs ; et 3) l'atténuation de risques et le soutien aux populations à travers des mesures et actions devant répondre aux besoins minimum des populations pendant la période de crise.

Honorable Présidente de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes de notre peuple ;

Votre Gouvernement est bien conscient que l'action menée jusque-là ne revendique nullement la perfection, même si force est de reconnaître, faits à l'appui, que la stratégie mise en place a permis de contenir la maladie et d'éviter l'hécatombe annoncée par les prophètes de malheur.

Comme toute œuvre humaine, comme toute action gouvernementale, la stratégie globale mériterait des renforcements sur des axes précis : la rationalisation des circuits de financement, la relance de la stratégie de communication, le renforcement de notre dispositif de prise en charge, la décentralisation des opérations de riposte. Dans la même perspective, le Gouvernement envisage la planification des dépistages massifs, la constitution de la réserve stratégique en équipements de protection individuelle, par achat ou par fabrication, en quantité industrielle pour les populations vulnérables et exposées. Nous préparons aussi les opérations à grande échelle de distribution des masques aux populations.

La problématique des dépistages massifs en faveur de nos populations sera bientôt résolue par la mise en place des laboratoires, au niveau de chaque province et dans quelques structures à Kinshasa.

Face à cette épreuve du COVID-19, l'unité nationale n'est plus une option, elle est devenue un devoir, mieux une obligation!

Comme l'a si bien affirmé Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, c'est ensemble que nous réussirons à vaincre l'ennemi, le Virus, le Coronavirus, le COVID-19.

Personne ne remportera sa petite victoire dans son petit coin ! Ça n'arrivera pas !

La prudence doit être collective, la précaution doit être collective, l'effort doit être collectif, la vigilance doit l'être tout autant et la victoire sera bien évidemment collective.

Plus le temps passe, plus nous découvrons davantage d'informations sur le fonctionnement de ce maudit virus. Et ces découvertes nous permettent, comme partout ailleurs, d'adopter plusieurs stratégies devant nous aider, non seulement à combattre la pandémie, mais également à prendre des dispositions qui s'imposent face au choc économique qui s'annonce.

Toutes les mesures qui ont été annoncées ne peuvent porter leur fruit que si et seulement si nous les appliquons avec sérieux et détermination.

C'est ici l'occasion pour moi de demander aux Congolaises et aux Congolais d'observer strictement "les gestes barrières" désormais connus de tous, et de respecter les mesures de sécurité sanitaire qui ont été prises par l'Etat.

Le Gouvernement veillera, de toute façon, à leur stricte observance. Le relâchement qui s'observe çà et là est une attitude dangereuse qui pourrait entraîner notre pays vers une véritable catastrophe humanitaire. Faut-il encore rappeler que la lutte actuelle a pris désormais la dimension

symbolique et patriotique de la défense de la cause nationale. La crise interroge le sens historique et politique de notre communauté de destin.

En effet, ces instants dramatiques, loin d'affaiblir notre volonté historique du vivre-ensemble, devraient, au contraire, raffermir nos liens fraternels. C'est le moment de rappeler la toute dernière ligne du préambule de notre Constitution, qui en appelle à la conscience de nos responsabilités devant Dieu, devant la Nation, devant l'Afrique et le Monde.

En définitive, c'est à nous, autorités politiques, qu'il revient, au-delà de nos appartenances institutionnelles, de prendre nos responsabilités afin de sensibiliser davantage nos concitoyens.

L'erreur serait d'essayer d'endiguer le mal en laissant nos compatriotes agir comme bon leur semble, car les conséquences c'est nous tous qui aurons à les subir d'une manière ou d'une autre.

Sensibiliser, protéger, soigner et isoler sont là des verbes qui résument notre stratégie de combat contre le Covid-19.

Si la main du Créateur nous a jusque-là épargnés, c'est à nous de capitaliser cette chance en nous comportant de manière responsable.

Pour, justement, ne pas ouvrir la porte au virus,

- *Observons donc la distanciation sociale,*
- *Lavons-nous les mains le plus fréquemment possible,*
- *Portons convenablement les masques,... il ne s'agit pas, je rappelle, de couvrir sa barbe ou son menton,*
- *Toussons et éternuons sous le coude,*

- *Evitons de nous serrer les mains, de nous embrasser comme hier et de nous attrouper.*

Ensemble, barrons la route au coronavirus, la République Démocratique du Congo vaincra et dispose de grands atouts pour retrouver son mode de vie de toujours.

En tant que Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je coordonne l'action gouvernementale. Je me suis présenté devant votre Auguste Assemblée accompagné des Membres du Gouvernement suivants :

- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ;
- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ;
- Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Madame la Ministre de l'Economie Nationale ;
- Monsieur le Ministre du Commerce Extérieur ;
- Monsieur le Ministre de la Santé ;
- Monsieur le Ministre des Relations avec le Parlement.

Ils sont, chacun, responsables de leurs départements.

Que Dieu protège notre peuple et qu'il bénisse notre pays, la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.